

TOUT POUR LE COGNAC

C'est parti pour les vendanges et la récolte s'annonce bonne malgré la sécheresse. Cette année, les viticulteurs ont procédé à leur affectation parcellaire avant la récolte. Une première.

Par Ismaël KARROUM



Cela s'annonce bien. Des grappes saines, une acidité forte, un degré qui ne s'emballe pas. On a tout pour faire de belles eaux-de-vie. Ça change des dernières années! Le millésime 2010 est exceptionnel en Charente. Pour la première fois depuis des années, les viticulteurs ne se plaignent pas. Et pour la première fois, ils ont dû déclarer ce qu'ils allaient faire de leur production avant de vendanger. Pas de surprise: quasiment l'ensemble du vignoble se donne au cognac.

Les machines à vendanger ont commencé de récolter les premières grappes lundi dernier. Les plus grands domaines ont dégainé les premiers. Tel le Domaine Boinaud et ses 400 hectares répartis d'Angeac à Bouteville. Tout au long de la semaine dernière, les engins sont sortis des hangars. Dans les plus grandes exploitations et sur les coteaux les mieux exposés de Grande-Champagne. Les derniers débiteront leur récolte aujourd'hui.

Affectation parcellaire, an I

Cette récolte 2010 annonce le début d'une nouvelle ère en Charente et dans la zone d'appellation contrôlée. Enfin, l'affectation parcellaire, a priori, est en place. Préconisée par le plan Zonta - un plan qui date de 2003! - afin d'adapter la production de la viticulture aux besoins du négoce, cette affectation (1) se déroulait depuis deux ans après la récolte, ce qui ne faisait guère avancer le schmilblick de la visibilité.

Cette fois, les viticulteurs charentais devaient abattre leurs cartes avant les vendanges, dès le mois de juillet. Sur les 75 110 hectares de la zone d'appellation cognac, 72 160 produiront des vins à cognac. Seulement 2 950 hectares, soit 3,9 % du vignoble, sont affectés aux autres débouchés: jus de raisin, pineau...

La filière misait sur une affectation aux autres débouchés d'environ 5 %. «2 950 hectares aux autres débouchés, c'est trop peu», regrette Christophe Véral, le président de la Fédération des viticulteurs producteurs de cognac (**Photo ci-contre**). Lui-même a pourtant affecté l'ensemble de ses 117 hectares au cognac. Pas une goutte pour le reste. Gêné, il justifie. «Je replante beaucoup [donc toutes ses vignes ne produisent pas encore, NDLR]. Il me reste aussi ma réserve climatique à faire. J'ai besoin de beaucoup de vins.»

Ce réflexe, ils sont toutefois nombreux à l'avoir eu dans la région du cognac roi. Ainsi, seulement 2 400 viticulteurs, sur 5 000, ont ainsi consacré quelques hectares aux autres débouchés. Le risque, c'est que le rendement cognac soit revu à la baisse l'an prochain.

La vigne a souffert

Les vendanges s'annoncent belles, mais quelques nuages flottent sur le vignoble. L'escat d'abord, une maladie du bois qui fait des ravages. Son développement s'accélère d'année en année. Toujours aucun traitement pour le contrer. Sur certaines parcelles, en particulier celles plantées dans les années 90, le taux de mortalité des ceps oscille entre 20 et 25 %. Seule parade: replanter. Ce qui accroît sensiblement le coût de production. La flavescence dorée a aussi provoqué, cette année, de gros dégâts.

Mais c'est surtout la sécheresse qui s'est illustrée. La vigne est pourtant l'une des plantes les plus résistantes au manque d'eau. «*Mais cette année, c'était trop, beaucoup trop*», dit Christophe Véral. Par endroits, on retrouve des feuilles grillées, des raisins secs (**Photo ci-contre**). La sécheresse, c'est ce qui a incité certains viticulteurs à démarrer tôt la récolte.

Chasse à la triche

Cette année, la chasse aux tricheurs est ouverte. L'an passé, 74 viticulteurs ont contourné le cadre de l'affectation parcellaire en présentant sur leurs déclarations de récoltes des rendements impensables physiologiquement. Certains ont tenté de faire croire que leurs vignes avaient produit 500, 800 voire, pour l'un d'eux, 1 400 hectolitres de vin par hectare. Une pure aberration. Que traduisent ces chiffres? Que des petits malins ont conservé un hectare de leur propriété pour les débouchés hors cognac et qu'ils y ont concentré tous les excédents de leur propriété, gonflant illégalement leur production mais dopant leurs revenus.

«*Ceux-là, le BNIC [Bureau national interprofessionnel du cognac, NDLR] s'en occupe*», prévient Christophe Véral. Jeudi, lors de sa traditionnelle réunion de vendanges, Christophe Forget, le président du SGV, le Syndicat général des vigneron, a aussi prévenu les viticulteurs présents: «*Ceux qui le feront se sentiront bien seuls au moment du contrôle.*»

(1) L'affectation parcellaire consiste à donner une vocation précise à chaque hectare en production. Telle parcelle produira du cognac, telle autre du jus de raisin. Jusque-là, la région vivait sous le régime de la double-fin. Ce n'est qu'à la fin de la campagne de distillation que l'on savait ce qui était produit.

75 110 hectares. Le vignoble de l'aire d'appellation cognac compte 79 739 hectares. Mais seuls 75 110 hectares sont complantés en cépages ouvrant droit à l'appellation cognac, comme l'ugni blanc.

hl/AP/ha. La QNV, quantité normalement vinifiée, est peut-être morte, mais le rendement cognac existe toujours. La production se mesure toujours en hectolitres d'alcool pur par hectares, le barbare hl/AP/ha. Il faut 10 hectolitres de vin à 10 degrés, pour produire un hectolitre d'alcool pur.

675 000. En hectolitres d'alcool pur. C'est ce qui a été produit l'an lors de la dernière campagne.

149,1 millions. C'est le nombre de bouteilles vendues dans le monde de septembre 2009 à août 2010. Après une année 2009 catastrophique, les expéditions de cognac dans le monde viennent de retrouver leur niveau de 2008. Avant la crise, le record s'établissait à près de 160 millions de bouteilles sur un an.

9 hl/AP. 9 hectolitres d'alcool pur par hectare. C'est le rendement cognac fixé pour la récolte 2010. Il avait été fixé en misant sur une affectation de 3 700 hectares aux autres débouchés. De fait, le rendement cognac pourrait être corrigé à la baisse dès l'an prochain. Sauf si les ventes s'emballent.

Christophe Véral n'est pas content. Président de la Fédération des viticulteurs producteurs de cognac, l'organe qui réunit les membres des deux syndicats viticoles que sont le SGV et le SVBC, il dénonce l'individualisme et le peu d'implication syndicale des viticulteurs charentais. Ce n'est pas une nouveauté. Mais le viticulteur de Sainte-Sévère en a marre. À un an des prochaines élections, il bat le rappel. «*Les Prioton, de Larquier, Guélin, Forget, Louvet, Brisset [administrateurs du SVBC et du SGV, NDLR], ce sont des dingues! Ils s'impliquent comme des fous, bossent au détriment de leur exploitation pour faire avancer les choses, améliorer le sort de chacun. Pour quoi? Des soucis et des emmerdes. Il faut que les viticulteurs se prennent en main, se syndiquent. On le voit: quand on bosse tous ensemble, on avance et on obtient de résultats. Sans parler du financement des syndicats. On est 5 000 en Charente, presque personne ne cotise. En Champagne, la cotisation syndicale est obligatoire. Ici, on a 75 000 hectares. Il suffirait de mettre deux euros par hectare et on n'en parlerait plus.*»